LE CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS ET DES PAYSANS

avec le soutien de la DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE de FRANCE

présente aux suffrages des Electeurs et des Electrices de la Circonscription de VANNES

Raymond MARCELLIN

Député Sortant — Ancien Ministre
Conseiller Général du Canton de SARZEAU

REMPLAÇANT ÉVENTUEL :

Docteur Léonce FRANCO

Conseiller Général du Canton de VANNES-OUEST
Conseiller Municipal de VANNES

NOTRE PROGRAMME

Une République à la hauteur de la France

En 1946, les Modérés votent contre la Constitution qui devait engendrer le « Système ». Elle est adoptée malgré eux. Les faits, aujourd'hui, leur donnent raison.

Le Centre National des Indépendants et des Paysans approuve pleinement la nouvelle Constitution, parce qu'elle instaure la stabilité et l'efficacité gouvernementale tout en sauvegardant la démocratie.

Pour créer et diriger, comme chef de l'Etat, une République à la hauteur de la France, nous faisons confiance au Général de Gaulle.

Nous appuyons ses efforts pour règler les problèmes de l'Algérie et du Sahara français, et pour renforcer nos alliances avec les grandes démocraties.

Une monnaie stable, respectée dans le monde, et une politique sociale dynamique.

Les majorités s'appuyant sur les marxistes ont vidé les caisses en 1924, en 1936 et en 1956. Après le départ de M. RAMADIER du ministère des finances, son successeur a écrit, dans l'exposé des motifs de la demande d'avances de la Banque de France : « La France ne peut plus faire face à ses paiements intérieurs ni à ses engagements extérieurs ».

Comme en 1926 POINCARÉ avait été rappelé, le président PINAY vient d'être chargé par le général DE GAULLE de redresser les finances du pays

Une bonne politique financière conditionne une politique sociale dynamique : construction de 500.000 logements par an, et augmentation du pouvoir d'achat de tous les travailleurs, des familles et de nos vieux.

Au service du Morbihan

En dix ans, le Morbihan est devenu un département dynamique : le second de France pour l'attribution des crédits d'équipement. M. MARCELLIN y a contribué pour sa notable part. Il reportera ses efforts sur les huit cantons de sa circonscription pour terminer et renforcer l'électrification, pour établir un réseau complet d'adduction d'eau, pour construire des chemins ruraux et des logements.

Au service des classes moyennes,

Ce qui a été fait :

AGRICULTURE

— Exonération des droits de succession en ligne directe et entre conjoints. — Octroi aux exploitants agricoles, en matière d'allocations familiales, d'un régime identique à celui des salariés : allocations de la mère au foyer. — Création d'une caisse de retraite vieillesse agricole. — Propositions de loi assurant les cultivateurs contre les calamités agricoles. — Création de la Société Interprofessionnelle des Viandes. — Création de la Société de soutien des produits laitiers. — Baisse de 15 °/. sur le matériel agricole. — Subventions pour la recalcification des sols. — Indexation des prix agricoles sur les prix des produits industriels.

PETIT COMMERCE ET ARTISANAT

— Pas d'augmentation d'impôts sous la seconde législature, où les Indépendants jouèrent un rôle décisif dans la majorité. — Abrogation de l'amendement DOREY. — Augmentation du plafond des forfaits. — Réduction de la taxe proportionnelle à 5 °/₀ jusqu'à 300 000 francs pour les commerçants et jusqu'à 450.000 francs pour les artisans. — Lutte contre les magasins d'état. — Abrogation des textes d'exception contre les commerçants et les artisans.

SÉCURITÉ SOCIALE

— Dans le Morbihan, l'action menée par le Docteur FRANCO a permis de règler au sein du conseil d'administration de la Caisse primaire de Sécurité Sociale, où il représente les médecins du département, le problème du remboursement effectif à 80 % des assurés sociaux.

Ce que nous voulons faire :

— Des lois sociales égales pour tous.

— Sauvegarde de l'exploitation familiale par une politique d'augmentation du revenu agricole fondée sur :

L'organisation des marchés. — La participation de l'Etat aux Fonds de Garantie Mutuelle. — La négociation d'accords préférentiels nous assurant en permanence des débouchés à l'étranger. — L'abaissement des prix industriels. — Un programme d'équipement individuel et collectif dotant l'agriculture de moyens modernes de production. — Une aide accrue aux jeunes cultivateurs pour leur permettre de s'installer et de développer leur exploitation. — L'assainissement des marais de REDON, AMBON et SÉNÉ.

— Des Crédits d'équipement suffisants pour l'artisanat rural et pour le tourisme.

— Pas d'impôts nouveaux.

— Une réforme fiscale permettant la suppression des contrôles en substituant un système d'imposition à la source au régime qui fait des artisans et des commerçants des collecteurs d'impôts.

— Protection efficace des petites entreprises et de l'artisanat.

— Parité des allocations familiales et du régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants avec les salariés.

— Augmentation des pensions des invalides de guerre, des ascendants, des veuves, des orphelins et des anciens combattants.

— Pour les marins, relèvement des pensions et amélioration des basses catégories et des pensions des veuves.

— Protection de l'ostréiculture, source de richesse pour les populations laborieuses du littoral.

— Pour les agents de la fonction publique : respect de la hiérarchisation des traitements, perfectionnement des avancements, application honnête de la loi des pensions et augmentation des petites catégories.

Au service des libertés

Les Indépendants et les Paysans, et la Démocratie Chrétienne de France, défendent la liberté de l'enseignement, qui est la mère de toutes les autres libertés.

Nos écoles chrétiennes ont besoin d'une aide immédiate : l'indexation de la loi BARANGÉ. Nous nous battrons pour le ticket et la proportionnelle scolaires, comme nous nous sommes battus pour la loi BARANGÉ.

Jamais les Indépendants et les Paysans n'ont voté une seule atteinte à la propriété privée ni à la liberté des entreprises artisanales, commerciales et agricoles.

Ils sont aux antipodes du communisme avec lequel ils n'ont jamais pactisé. Ils ont demandé à l'Assemblée Nationale que la loi soit appliquée dans sa rigueur aux chefs communistes. Ils n'ont pas été suivis. Ils recommenceront.

Le communisme et l'étatisme posent en principe que l'Etat est tout et que la personne humaine n'est que la matière première du pouvoir.

Pour les Indépendants et les Paysans, la personne humaine es tout, et l'Etat est à son service.

Imp. H. Boisard, Vannes